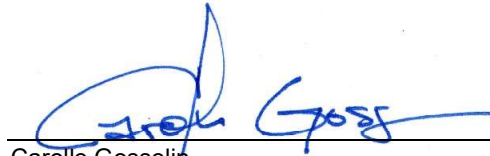


## 7. DÉCISIONS

### RECOMMANDATION

Le projet n'est pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants en appliquant les mesures d'atténuation proposée. Le projet peut donc aller de l'avant.

Préparé par :



Carolle Gosselin  
Spécialiste en environnement  
Services publics et Approvisionnement Canada

Date : 25 octobre 2021

Révisé par :

**Desrosiers, Marc**

Signature numérique de Desrosiers, Marc  
Date : 2021.10.25 10:29:03 -04'00'

Marc Desrosiers  
Chef, Évaluation environnementale et projets en milieu marin  
Services publics et Approvisionnement Canada

Recommandé par :

**Plamondon, Paule**

Signature numérique de  
Plamondon, Paule  
Date : 2021.11.01 13:04:08 -04'00'

Date :

Paule Plamondon, ing.  
Surveillant int. – Ingénierie  
Garde côtière canadienne – Région du Centre